

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## TOURNOI D'ÉTÉ DE BOISCO - 14, 15 ET 16 JUILLET 2026

|              |                                                               |
|--------------|---------------------------------------------------------------|
| Lieu         | 26 rue d'Estienne-d'Orves, 92270 Bois-Colombes                |
| Cadence      | 90 minutes + 30 secondes par coup dès le premier coup         |
| Arbitre      | Joëlle Mourgues, AFO1                                         |
| Inscription  | 25 € - 48 participants maximum - aucune inscription sur place |
| Homologation | Homologué FFE et FIDE sous le numéro 72738.                   |

### Article 1 - Acceptation du règlement

L'inscription au Tournoi d'Été de BoisCo implique l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur. Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE (affichée dans la salle) et le code de l'éthique de la FIDE.

### Article 2 - Formule et homologation

Le Tournoi d'Été de BoisCo est un tournoi individuel disputé en cinq rondes au système suisse. Il est ouvert à tout joueur ou toute joueuse, titulaire d'une licence A pour la saison en cours auprès de la FFE, ou titulaire d'un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la F.I.D.E.

La cadence est de 90 minutes par joueur, avec un incrément de 30 secondes par coup dès le premier coup.

### Article 3 - Lieu, pointage et horaires

Les parties se déroulent au 26 rue d'Estienne-d'Orves, 92270 Bois-Colombes.

| Étape           | Date et horaire                             |
|-----------------|---------------------------------------------|
| Pointage        | Mardi 14 juillet 2026, de 16 h 00 à 16 h 45 |
| Ronde 1         | Mardi 14 juillet 2026 à 17 h 00             |
| Ronde 2         | Mercredi 15 juillet 2026 à 9 h 00           |
| Ronde 3         | Mercredi 15 juillet 2026 à 14 h 00          |
| Ronde 4         | Jeudi 16 juillet 2026 à 9 h 00              |
| Ronde 5         | Jeudi 16 juillet 2026 à 14 h 00             |
| Remise des prix | Jeudi 16 juillet 2026 à 18 h 30             |

Seuls les joueurs ayant effectué leur pointage avant 16 h 45 pourront être appariés à la première ronde, sauf décision contraire de l'arbitre.

### Article 4 - Règles du jeu

Les règles du jeu applicables sont celles de la FIDE en vigueur à la date du tournoi. Les propositions de partie nulle sont autorisées conformément aux règles de la FIDE.

Les résultats seront comptabilisés pour le classement standard FIDE du mois de d'août 2026.

## Article 5 - Appariements et résultats

Les appariements sont réalisés au système suisse à l'aide du logiciel PAPI dans sa version la plus récente.

Le classement pris en compte est le dernier classement FIDE publié, soit celui du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Au début du tournoi, les joueurs ou joueuses n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Chaque joueur ou joueuse doit vérifier que son résultat a été correctement enregistré. Toute erreur doit être signalée à l'arbitre dans les meilleurs délais et avant la publication des appariements de la ronde suivante.

## Article 6 - Classement et départage

Il est attribué 1 point pour une victoire, 0,5 point pour une partie nulle et 0 point pour une défaite.

En cas d'égalité, les départages s'appliquent dans l'ordre suivant :

1- Bucholz Tronqué                      2- Performance                      3- Bucholz intégral

## Article 7 - Absences, forfaits et retard

En cas d'absence prévue à une ronde, le joueur ou la joueuse doit prévenir l'arbitre ou l'organisateur dès que possible au 06 25 76 03 78.

Tout joueur ou joueuse arrivant devant son échiquier plus de 60 minutes après l'heure officielle de début de la ronde est déclaré forfait.

On considérera qu'un joueur absent ou une joueuse absente sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

## Article 8 - Arbitrage

L'arbitre du tournoi est Joëlle Mourgues (C05005), AFO1

## Article 9 - Inscriptions

Le droit d'inscription est fixé à 25 € par joueur. Le tournoi est limité à 48 participants.

Les inscriptions doivent obligatoirement être effectuées avant le tournoi selon les modalités communiquées par l'organisateur. Aucune inscription sur place ne sera acceptée. L'inscription n'est définitive qu'après validation par l'organisateur et règlement du droit d'inscription.

## Article 10 - Prix

| Classement | Prix  |
|------------|-------|
| 1er        | 300 € |
| 2e         | 200 € |
| 3e         | 100 € |

En cas d'égalité de points, les prix sont attribués à la place.

La remise des prix aura lieu le jeudi 16 juillet 2026 à 18 h 30. Les joueurs et joueuses récompensés doivent être présents lors de la remise des prix. Tout prix non retiré reste à la disposition de l'organisateur.

## Article 11 - Conduite des joueurs et joueuses

La conduite des joueurs et joueuses ne doit pas porter atteinte à l'image du tournoi, du club organisateur ou du jeu d'échecs.

Un joueur ou une joueuse ne peut quitter le lieu de la compétition pendant sa partie sans l'autorisation de l'arbitre. Un joueur ayant le trait ne peut s'éloigner de son échiquier sans autorisation.

Il est interdit de fumer, de vapoter, de consommer des boissons alcoolisées ou de perturber les parties dans la zone de jeu.

Toute discussion et lecture suspecte doit être évitée.

Les joueurs mineurs et joueuses mineures demeurent sous la responsabilité de leurs représentants légaux, y compris pendant la durée de leurs parties.

## Article 12 - Appareils électroniques

Pendant les parties, les téléphones, montres connectées, oreillettes et autres appareils électroniques doivent être complètement éteints et rangés dans un sac fermé.

Un joueur ou une joueuse ne peut conserver un appareil électronique sur lui sans autorisation préalable de l'arbitre.

Tout son émis par un appareil électronique, notamment une sonnerie, une alarme ou un vibreur, entraîne la perte immédiate de la partie.

Toute utilisation non autorisée d'un appareil électronique dans la zone de jeu peut entraîner la perte de la partie et, en cas de récidive, l'exclusion du tournoi.

## Article 13 – Jury d'appel

Le jury d'appel est constitué par la Commission d'Appels Sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur ou une joueuse peut saisir le jury d'appel par écrit. Il/elle doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

## Article 14 – Communication

Sauf mention contraire stipulée à l'avance par écrit à l'organisateur, les joueurs et joueuses autorisent celui-ci à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils pourraient apparaître.

## Article 15

Les spectateurs et participants s'engagent à respecter le présent règlement.

Arbitre principal  
Joëlle MOURGUES

Organisateur  
Laurent MAKKE